

ARKÉA FINANCEMENT ENTREPRENEURS



▲ Période de commercialisation : du 14/09/2023 au 14/03/2026

▲ Éligibilité : Assurance-Vie

▲ Ce produit présente un risque de perte en capital et sa liquidité n'est pas garantie.

▲ Catégorie d'investisseurs : professionnels et non professionnels.

Durée de placement recommandée : 10 ans possiblement prorogeable (trois périodes successives d'un an chacune).*

Document à caractère publicitaire, non contractuel

L'investisseur est invité à se référer au prospectus et Document d'Information Clés du fonds Arkéa Financement Entrepreneurs avant de prendre toute décision finale d'investissement.

* La date de création du produit est le 14/09/2023. Ce produit a une durée de vie de 10 ans à compter de la date de création, prorogeable pour trois périodes successives d'un an chacune, soit au maximum jusqu'au 14/09/2036.

 **ARKEA**
Asset Management

Ce produit présente un risque de perte en capital et sa liquidité n'est pas garantie.

“ Un fonds disponible en assurance-vie permettant de participer au financement des PME et ETI majoritairement françaises qui font la croissance de l'Europe et les viviers d'emplois dans les territoires. ”

Sylvain Sérandour, responsable des actifs non-cotés.



UN FONDS COMBINANT 2 SOURCES DE RENDEMENT POTENTIEL...

Un fonds de fonds en non coté alliant le potentiel de régularité de la dette privée et le potentiel de rendement du private equity.

Ce qui permet :

- ▲ Un potentiel de rendement régulier et à date connue (non garanti) : lié au rendement des prêts octroyés aux PME / ETI françaises et européennes.*
- ▲ Un potentiel de rendement sur la durée (non garanti) : grâce au potentiel de valorisation élevé des participations actions au sein de PME / ETI de croissance en France.*

INCONVENIENT

- ▲ Un blocage des fonds / rachat pendant une période de 10 ans à compter de la date de constitution du fonds (sauf exceptions) en contrepartie du potentiel de rendement.

* Sauf défaut d'un ou plusieurs émetteurs.

** Les informations relatives aux marchés financiers sont fournies « en l'état » et sont susceptibles d'évolutions y compris à la baisse.



...DANS UNE OPPORTUNITÉ DE MARCHÉ

Dans un contexte où les taux d'intérêts augmentent et où les liquidités/trésorerie baissent, la dette privée et le private equity se positionnent pour les entreprises comme une alternative aux emprunts bancaires générant des nouvelles opportunités de placements pour les investisseurs, par le biais :

- 1• de fonds de dette privée, une classe d'actifs rendue attractive grâce à la hausse des rendements obligataires.**
- 2• de fonds de Private Equity qui tirent parti du surcroît de performance lié aux actions non cotées (et générant une prime d'illiquidité).



UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE

▲ Un engagement ESG, le fonds est article 8 SFDR.

Un investissement dans les territoires par le financement des PME / ETI majoritairement françaises et sur les territoires.

Le fonds possède le label France Relance.



▲ L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques ESG de ces acteurs, à ce titre plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

LE PROCÉDÉ D'INVESTISSEMENT DU FCPR

Aucun indice de référence n'est désigné pour le FCPR.

Univers éligible de 400 fonds de dette privée et de private equity actuellement en levée de fonds, centrés sur la France et l'Europe.

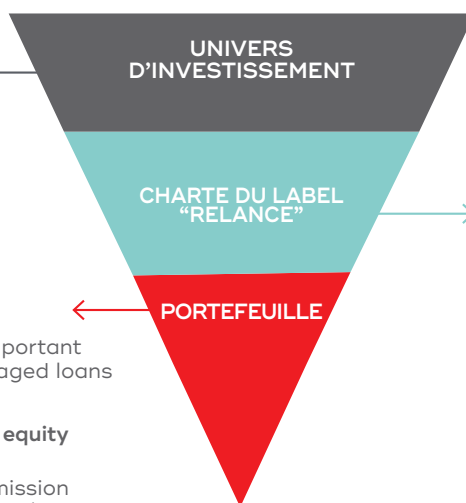
▲ Organismes de placement collectif (OPC) constitués dans un Etat membre de l'OCDE* et classés articles 8 ou 9 au regard de la réglementation SFDR.

Investissement sur des fonds de dette privée en France et en Europe :

▲ Assortis de sûretés et à taux variable, portant sur des stratégies de senior loans, leveraged loans et direct lending.***

Investissement sur des fonds de private equity centrés sur la France :

▲ Au sein de stratégies de capital transmission et capital développement (growth / buyout).****



Règles d'investissement de la Charte du label "Relance" :

- ▲ Au minimum 30 % de l'actif du fonds doit être investi dans des instruments de fonds propres (actions, certificats d'investissement de sociétés...**) émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France ;
- ▲ Au minimum 10 % de l'actif doit être investi dans des instruments de fonds propres, tels que définis à l'alinéa précédent, de TPE, PME ou ETI françaises, cotées ou non cotées.
- ▲ Sont compris dans le quota de 30 %, à hauteur de 10 % de l'actif de l'OPC au maximum, les financements en quasi-fonds propres (obligations convertibles...**) octroyés aux sociétés mentionnées au premier alinéa.

* Les pays membres, pour la plupart, développés, ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché.

** Parts de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés dotées d'un statut équivalent, obligations remboursables en actions.

*** Avances en compte courant, créances et titrisations ayant pour sous-jacent des prêts participatifs, titres associatifs et titres participatifs.

Listes non exhaustives. Plus de détails dans la charte du label "Relance".

**** Senior loans : prêts garantis de premier ordre émis par des débiteurs non-notés / Leveraged loans : prêts à effet de levier / Direct lending : forme de prêts directs non liés au secteur bancaire où les prêts sont généralement accordés aux petites et moyennes entreprises.

***** Capital transmission : intervient lors de la cession ou du rachat d'une entreprise / Capital développement : investissement dans des entreprises mûres ayant atteint la rentabilité, qui lèvent du capital pour croître ou conquérir de nouveaux marchés.

RAISONS D'INVESTIR

- ▲ **Le choix d'une solution de placement dans un contexte de hausse des taux obligataires.**
- ▲ **Bénéficier de l'expertise des équipes d'Arkéa Asset Management sur les actifs non cotés et ainsi accéder à une gestion de qualité institutionnelle.**
- ▲ **Stabilité potentielle du rendement :**
 - ▀ investissement en dette senior permettant de meilleures garanties possibles et un remboursement prioritaire en cas de faillite,
 - ▀ surcroît de performance offert par les actifs non cotés (prime d'illiquidité structurelle).

Cet objectif est basé sur les anticipations de la société de gestion et sur une détention des parts jusqu'à l'échéance du fonds. Il ne s'agit en aucun cas d'une promesse de rendement ni de performance du fonds qui ne présente aucune garantie et dont le porteur est exposé à un risque de perte en capital.

- ▲ **La diversification d'un portefeuille avec un objectif de sélection d'actifs de qualité (+200 émetteurs en dette privée et +80 entreprises en private equity).**
- ▲ **Le choix d'un fonds **article 8 SFDR⁽¹⁾** et **labellisé France Relance.****

Note sur l'inflation : la performance du fonds n'est pas indexée à l'inflation. Par conséquent, le rendement du fonds corrigé de l'inflation pourrait être négatif si l'inflation était supérieure au rendement attendu du produit.

RISQUES

- ▲ **Perte en capital :** le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.
 - ▲ **Risque de taux :** la variation des taux d'intérêts sur les marchés obligataires pourrait provoquer une baisse du cours de certains actifs détenus en portefeuille et entraîner de ce fait une baisse de la valeur liquidative du fonds.
 - ▲ **Risque crédit :** lorsqu'un émetteur ne peut plus faire face à ses échéances, c'est-à-dire au paiement des coupons, et au remboursement du capital à l'échéance.
 - ▲ **Risque actions :** l'évolution négative des cours de bourse peut entraîner une diminution de la valeur liquidative des fonds éligibles au quota et donc de la valeur liquidative du fonds.
 - ▲ **Risque de liquidité.**
 - ▲ **Risque lié à la gestion discrétionnaire.**
 - ▲ **Risque de contrepartie.**
- Plus de détails dans le règlement et le DIC disponibles auprès de la société de gestion, Arkéa Asset Management ou sur le site Internet arkea-am.com

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- ▲ **Classification AMF :** FIA soumis au droit français – classification "Fonds commun de placement à risques"
- ▲ **Date de création du fonds :** 14/09/2023
- ▲ **Société de gestion :** Arkéa Asset Management
- ▲ **Dépositaire :** CACEIS BANK
- ▲ **Code ISIN :** FROO14OOEZP6
- ▲ **Indicateur synthétique de risque⁽²⁾**



- ▲ **Éligibilité :** Assurance-Vie
- ▲ **Souscriptions/rachats :** J à 12h00
- ▲ **Délai de règlement/livraison :** 2 semaines maximum
- ▲ **Frais de gestion⁽³⁾** Frais récurrents de gestion et de fonctionnement : 1,30 %/an (actif net du fonds). Prime de souscription acquise au fonds : 2,00 %
- ▲ **Forme juridique :** Fonds Commun de Placement à Risque
- ▲ **Maturité légale :** 10 ans possiblement prorogeable (trois périodes successives d'un an chacune)
- ▲ **Fréquence de valorisation :** Bi-mensuelle

⁽¹⁾ Classification SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation, traduction : règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (Règlement UE 2019/2088). L'objectif extra-financier du FCPR est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par la société de gestion, lesquelles ne peuvent être pleinement garanties.

⁽²⁾ Indicateur synthétique de risque ou SRI. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du produit. La catégorie de risque associée à ce produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

⁽³⁾ Pour plus de détails sur les frais, se référer au règlement du fonds.

Arkéa Asset Management est une société de gestion d'actifs, filiale du Crédit Mutuel Arkéa, fruit du regroupement de Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion.

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Le fonds présente un risque de perte en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.

La société de gestion est une filiale du groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'OPC pourra être commercialisé par des sociétés du même Groupe ayant des intérêts financiers communs qui perçoivent notamment des commissions au titre des placements réalisés, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.

Le Crédit Mutuel Arkéa a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts, dont les mesures de barrières d'informations, pour réduire au minimum le risque de conflits d'intérêts, pour autant les dispositifs organisationnels et administratifs établis ne suffisent pas à garantir avec une certitude raisonnable que le risque d'atteinte aux intérêts du client sera évité.

Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du règlement et du Document d'Informations Clés (disponibles gratuitement auprès d'Arkéa Asset Management et sur le site internet arkea-am.com). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur ledit site.

Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du fonds. Les informations sur la prise en compte des critères extra financiers et les aspects liés à la durabilité sont disponibles sur le site arkea-am.com, rubrique "Finance Durable". La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du placement collectif, tels que décrits dans son règlement.

Exercice de vos droits : Si votre demande concerne les conditions de commercialisation du produit, nous vous invitons à vous rapprocher du distributeur concerné. Si votre demande concerne le fonctionnement du produit, nous vous invitons à consulter la page « Informations Réglementaires », rubrique « Réclamation & Médiation » de notre site internet.

Informations à jour au 20/03/2025, susceptibles d'évoluer dans le temps.



VOS CONTACTS

 www.arkea-am.com

 **09 69 32 88 32**
numéro non surtaxé

 Arkéa Asset Management



Document à caractère publicitaire, non contractuel